



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

PRESENTS :

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAREIL Audrey	2 ^{ème} Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
QUIDÉ Aurélie	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

N° 33/2026 – PRIX DE VENTE LOTISSEMENT LES SABLINES ET ABROGATION DE LA DELIBERATION N°43/2024

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1 ;

VU le Code Général De La Propriété Des Personnes Publiques

VU le Code De L'urbanisme, notamment ses articles L.442-8, et R.442-12 a R.442-18 ;

VU le budget annexe « Lotissement Les Sablines »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des lots du lotissement communal dénommé « Lotissement Les Sablines » à 320 €/m² pour les parcelles de terrain à bâtir et 250€/m² pour la parcelle destinée à la construction de garage.

Toutefois, compte tenu de la nécessité d'ajuster le prix au marché actuel, il convient de réviser ce tarif afin d'optimiser les possibilités de vente à un prix juste tout en garantissant l'équilibre financier de l'opération.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'abroger la délibération n°43/2024 pour la remplacer par la présente.
2. De fixer le nouveau prix de vente des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



CONSEIL
MUNICIPAL

DECIDE d'abroger dans toutes ses dispositions la délibération n°43/2024 en date du 10 décembre 2024 portant sur la fixation du prix de vente des lots du lotissement Les Sablines
FIXE à 224€ le m2 le montant du prix de vente des parcelles de terrain à bâtir viabilisé au lotissement les sablines

FIXE à 175€ le m2 le montant du prix de vente de la parcelle destinée à la construction de garage

PRECISE Précise que les frais d'acte notarié, les frais de géomètre et les taxes de raccordement resteront à la charge exclusive de l'acquéreur.

RAPPELLE que les acquéreurs devront se conformer au règlement du permis d'aménager qui fixe les droits, charges et obligations des acquéreurs de terrain

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment les compromis de vente et les actes authentiques à intervenir.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune (Budget Annexe Lotissement)

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Michel BLAIN



Le Maire
Michel BLAIN